

REGLEMENT DE CONCOURS

Les présentes conditions s'appliquent au concours - "GAGNE DES PRIX AVEC LIPTON ICE TEA" organisé par la société Unilever Belgium SA, dont le siège social est situé à 1070 Bruxelles (Anderlecht), Boulevard Industriel 9, ayant comme numéro d'entreprise 0438.390.312 (ci-après "Unilever", "nous", "notre").

Article 1 Généralités

1. Toute personne physique résidant en Belgique et au Grand-Duché de Luxembourg, âgée de 18 ans au moins, est autorisée à participer à ce concours.
2. Les collaborateurs et membres du personnel d'Unilever, des points de vente participants et des tiers auxquels Unilever fait appel pour l'élaboration du concours ne peuvent participer au concours.
3. Un seul prix sera attribué par famille habitant à la même adresse.
4. Sont également exclues du concours, toutes les personnes qui y participent en collaboration organisée, soit dans le cadre de l'une ou l'autre association juridique ou association de fait, soit en collaborant de toute autre manière pour augmenter leurs chances de gagner, soit qui sont suspectées de fraude par Unilever.
5. À tout moment, les participants doivent être en mesure de fournir une preuve de leur identité et de leur âge de telle sorte que l'organisateur puisse le contrôler et sanctionner d'éventuels abus.

Article 2 Données personnelles

1. Pour participer au concours, on peut être amené à devoir transmettre certaines données personnelles (par exemple nom, prénom, adresse, adresse email, etc).
2. Les participants garantissent que les données qu'ils transmettent sont correctes, à jour et complètes. Unilever n'est pas responsable au cas où les données communiquées par les participants sont inexactes / non actuelles / incomplètes.
3. Les données personnelles fournies ne seront utilisées et conservées par Unilever (ou ses tiers désignés) que pendant une période maximale de deux mois après la fin du concours, afin de gérer le concours et de remettre les prix aux gagnants. Elles seront traitées conformément à la politique de confidentialité d'Unilever, qui peut être consultée sur www.unilever.be.

Article 3 Comment et quand participer?

1. Le concours débute le 31/03/2025 et se termine le 18/05/2025 à 23h59.
2. Déroulement du concours :

2.1.	Où peut-on participer?
	Le concours est accessible sur le site internet: www.liptonclub.be en cliquant sur l'icône [OUI, JE PARTICIPE].
2.2.	Le site web est accessible directement via l'URL mais aussi via l'un des codes QR trouvés sur: • L'étiquette des produits Lipton Ice Tea participants : ○ RGB 25cl Sparkling Original, Green Original, Peach & Sparkling Zero - RGB 1l Sparkling Original, Green Original & Peach ○ rPET 1,5l Sparkling Original, Sparkling Zero, Peach Zero, Green Original Zero, Green Original, Peach, Sparkling Peach & Sparkling Green Citrus ○ rPET 1l Sparkling Original, Peach & Green Original ○ rPET 50cl Sparkling Original, Sparkling Zero, Peach, Green Original, Peach Zero, Green Original Zero, Green Mango Zero, Sparkling Peach, Sparkling Green Citrus, Raspberry Cherry Blossom, Watermelon Mint, Green Mint Lime & Tropical Mango Passionfruit ○ Cannette 33cl Sparkling Original, Sparkling Zero, Peach, Green Original, Peach Zero & Green Original Zero ○ Cannette 25cl Sparkling Original, Sparkling Peach & Sparkling Green Citrus ○ Cannette 15cl Sparkling Original, Sparkling Zero, Peach & Green Original • Matériel promotionnel et de communication fourni par Unilever dans le cadre de la promotion.

	Pour participer valablement à ce concours, les participants doivent compléter le jeu "Lipton machine à pince" et répondre à une question subsidiaire.
2.3.	Compléter les données :
	Le participant doit également compléter ses données personnelles en ligne, conformément à ce qui est demandé sur le site web www.liptonclub.be . Le formulaire de participation rempli complètement doit être soumis sur le site web au plus tard le 18/05/2025 à 23h59. Si le participant a des questions sur le traitement des données personnelles par Unilever, le participant peut à tout moment lire la Déclaration Vie Privée qui est disponible sur le site web.

3. Les participants ne peuvent participer valablement qu'avec leurs données personnelles uniques. Les participations multiples sont autorisées, mais un seul prix peut être gagné par membre d'un même foyer. Un même participant ne peut pas non plus participer avec plusieurs adresses emails, postales, profils Facebook ou autres réseaux sociaux, et/ou encore plusieurs dates de naissance différentes et/ou plusieurs autres données personnelles uniques. Unilever se réserve le droit d'exclure à sa seule discrétion les participations qu'elle estime frauduleuses ou de les limiter à une seule participation valable, sans devoir s'en justifier et sans possibilité d'appel pour le participant exclu.

Article 4 Gagnants

1. Les gagnants sont ceux qui, parmi toutes les participations valables:
 - a. Ont obtenu le meilleur score au jeu "Swiper game".
 - b. Ont répondu à la question subsidiaire – ou, à défaut d'une réponse exacte, qui sont les plus proches de la réponse à cette dernière question. Nonobstant le caractère sélectif du questionnaire et de la question subsidiaire, il est possible qu'il y ait des gagnants ex aequo. Pour déterminer les gagnants finaux en cas d'ex aequo, il sera tenu compte de la date et de l'heure de leur soumission.
2. Les gagnants du concours seront contactés dans les plus brefs délais pour la remise du prix par l'intermédiaire de l'agence de publicité avec laquelle Unilever travaille, sauf s'il est clair que les gagnants seront annoncés par d'autres moyens (par exemple sur un site web / sur Facebook - autres médias sociaux).
3. Après avoir été contactés par e-mail, les gagnants doivent confirmer leurs coordonnées complètes (prénom, nom, adresse et numéro de téléphone) et déclarer qu'ils sont âgés de plus de 18 ans. Ces coordonnées seront transmises à la société de messagerie et à l'agence de publicité avec lesquelles Unilever travaille afin que les gagnants puissent recevoir leur prix ou, pour le grand prix, à l'agence de publicité et de voyage avec laquelle Unilever travaille afin qu'elle puisse effectuer la réservation finale.
4. Les gagnants ne seront déclarés gagnants définitifs qu'après vérification de leurs coordonnées et de leur âge.
5. Si les données personnelles communiquées d'un gagnant s'avèrent incorrectes et le gagnant ne répond pas au contact pris par Unilever, nonobstant le fait que Unilever a fait son mieux possible pour le contacter, Unilever ne sera pas tenu responsable. En cas de refus ou si, pour toute autre raison, le prix n'est pas attribué, il sera automatiquement annulé sans préavis à Unilever.
6. Si, hors la faute d'Unilever, un gagnant n'a pas réclamé son prix dans 1 mois suivant la fin du concours, ce gagnant perd le droit à ce prix et celui-ci reste la propriété d'Unilever.
7. En cas de force majeure, de pandémie, d'épidémie (cf. Covid-19) ou d'autre urgence nationale, les §5 et §6 précédents ne s'appliquent pas. Dans ce cas, Unilever organisera, en étroite concertation avec les gagnants, la remise des prix à une date ultérieure plus appropriée.
8. Il n'est répondu à aucune demande (écrite ou téléphonique) concernant le règlement et les résultats du concours.

Article 5 Prix

1. Les prix à gagner dans le cadre de cette promotion sont les suivants :
 - a. 5x Duo tickets pour Concert at Sea d'une valeur de 115€ par ticket
 - b. 2x Duo ticket pour Beekse Bergen d'une valeur de 29,50€ par ticket
 - c. 5x Duo ticket pour Kinopolis d'une valeur de 28,20€ par Duo ticket
 - d. 61 bouteilles Lipton Ice Tea de 1.5L d'une valeur de 30€
2. Tous les prix sont personnels et ne peuvent donc pas être transmis à une autre personne, remplacés ou échangés contre de l'argent. Aucun prix ne sera envoyé en dehors de la Belgique ou du Grand-Duché de Luxembourg.
3. En cas de refus du prix, ou de non-attribution du prix aux gagnants pour d'autres raisons, le prix reviendra à Unilever.

Article 6 Responsabilité et garantie

1. Participants reconnaissent que la participation au concours se fait entièrement à leurs propres risques. Aucune indemnisation ou autre compensation ne pourra être demandée à Unilever.
2. Si dans le cadre de ce concours, il est demandé de transmettre, uploader, enregistrer ou autrement communiquer une contribution, les participants garantissent que cet envoi / cette contribution ne porte atteinte à aucun droit (de propriété intellectuelle) de tiers et n'est en aucune façon illicite et ils garantissent Unilever contre toute réclamation de tiers à cet égard.
3. Unilever ne pourra en aucun cas être tenue pour responsable d'éventuels frais engendrés d'accidents ou, de dommage(s) direct(s) ou indirect(s) quelconque(s) survenus suite à la participation au présent concours et/ou à l'attribution des prix.
4. Unilever n'est responsable pour aucun dommage direct et/ou indirect en rapport avec le présent concours, y compris concernant (sans y être limité):
 - les prix qu'elle distribue;
 - l'adaptation, l'interruption ou la fin du concours et/ou l'adaptation des prix;
 - l'utilisation illicite de ses systèmes par un tiers ;
 - d'éventuels erreurs ou fautes de frappe dans les règlements, les annonces de concours, etc.
5. Dans la mesure où la détermination des gagnants se fait exclusivement sur la base d'un procédé informatique, les participants sont conscients et acceptent que l'organisateur ne pourra être tenu pour responsable d'une défaillance des réseaux, de pertes, de retards ou manquements techniques occasionnés par l'Internet ou les prestataires techniques qui interviennent dans la transmission des formulaires et l'hébergement du site web. Si le concours doit être reporté, annulé, interrompu en tout ou en partie pour des raisons indépendantes de la volonté d'Unilever, cette dernière n'assumera aucune responsabilité de quelque nature que ce soit.

Article 7 Droits d'auteur et collaboration

1. Si les participants soumettent/téléchargent ou contribuent quelque chose d'une manière différente, ces soumissions deviennent la propriété d'Unilever. Les participants renoncent complètement à tous leurs droits liés à la soumission, y compris les droits d'auteur. Unilever se réserve le droit de toiletter, réduire, modifier ou supprimer une soumission sans devoir en informer les participants.
2. Participants accordent à Unilever le droit perpétuel d'utiliser leur soumission indéfiniment, que ce soit sous forme modifiée ou non, pour tous media et sans compensation. Unilever n'est pas obligée de mentionner leur nom.
3. Chaque soumission téléchargée par le participant pourra être utilisée indéfiniment par Unilever, à tout moment, sans qu'une autorisation du participant soit requise et sans devoir l'en informer au préalable ni l'indemniser de quelque manière que ce soit.
4. Les gagnants autorisent automatiquement Unilever à utiliser leur nom et/ou les supports visuels où ils sont représentés (par exemple photos prises lors de la distribution des prix), pour toutes communications liées à cette action, et ce, sans compensation.

Article 8 Droits d'Unilever

1. Unilever se réserve le droit de suspendre ou de résilier à tout moment une participation au concours si de quelque manière que ce soit, elle agit en contradiction avec les présentes conditions ou avec une disposition légale applicable, et ce sans en informer au préalable le participant, et sans qu'Unilever en soit tenu pour responsable.
2. Unilever se réserve le droit d'écourter, de postposer, de modifier, de transmettre, d'étendre ou d'annuler le présent concours, ou une partie de celui-ci, au cas où des circonstances particulières ou le bon déroulement du concours l'exigeraient. La responsabilité d'Unilever ne pouvant être engagée de ce fait.
3. Unilever ne peut contrôler toutes les contributions/soumissions. Dans la mesure où une tierce personne invoque l'illégalité d'une soumission, Unilever se réserve le droit de communiquer le nom et l'adresse du participant à cette tierce personne.

Article 9 Contact

Pour toute question ou commentaire à propos du présent concours, merci de nous contacter via le site web du concours ou via le formulaire de contact accessible sur www.unilever.be.

Article 10 Divers

1. Les conditions du présent concours peuvent à tout moment être adaptées par Unilever. Nous vous conseillons dès lors de les consulter régulièrement.
2. Les conditions d'utilisation Unilever et la Déclaration de Vie Privée Unilever sont applicables à ce concours.
3. La participation à ce concours implique l'acceptation de tous les articles du présent règlement, y compris des modifications ultérieures nécessaires, en cas de par exemple force majeure. Seul le droit belge s'applique et seuls les tribunaux de Bruxelles sont compétents en cas de contestation.